



Bulletin de mise en candidature

Membre du Conseil d'administration proposé par un club affilié

Article 4.08 : *Chaque club membre peut présenter la candidature d'une personne à l'un des postes de membres du conseil d'administration qui sont alloués aux membres proposés par les clubs en remplissant le bulletin de mise en candidature et en le faisant parvenir avant le 15 juin au secrétariat de l'organisme. Ce bulletin de mise en candidature doit être signé par la présidence du club et par le membre présentant sa candidature.*

Nom du club proposeur	
Nom de la personne proposée	

La personne proposée certifie qu'elle ne fait pas partie des groupes suivants :

- les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les faillis et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction;
- une personne qui est propriétaire ou membre du personnel d'entreprises privées ou membre du personnel d'organismes liés à QuébecOiseaux par une entente de biens ou de services et dont le lien est susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêt flagrant;
- un salarié de QuébecOiseaux.

Signature - Président(e) du club proposeur

Signature - Personne proposée

Prière de nous retourner ce bulletin de mise en candidature avant le 15 juin prochain à l'adresse candidature.conseil-administration@quebecoiseaux.org.

Description de la candidature

Présentez de manière concise votre parcours, vos expériences pertinentes ainsi que vos champs d'intérêt, en mettant en valeur les éléments qui soutiennent votre candidature au conseil d'administration de QuébecOiseaux.

Nous vous invitons également à préciser vos motivations à vous engager au sein du conseil, ainsi que la contribution concrète que vous souhaitez y apporter. Il est important de faire ressortir les compétences et expertises recherchées dans l'appel de candidatures en cours, et de démontrer en quoi votre profil y répond.

Ce texte sera reproduit intégralement dans le rapport des candidatures transmis aux membres. Il constitue une source d'information essentielle pour les aider à mieux connaître les personnes candidates et à éclairer leur décision lors du processus électoral, le cas échéant.

(max. 2000 caractères)